

ABONNEMENT

Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 9

Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Fait divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 FÉVRIER

Election législative du 26 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. le Général LACRETELLE

PAROLES ET ACTES

M. Sadi Carnot est reconnaissant et docile. Les radicaux, en lui rappelant qu'il leur devait son élection, lui ont interdit de donner un grand commandement militaire au général de Galliffet. M. Carnot a obéi.

M. Rochefort lui enjoint aujourd'hui de donner un poste plus important à M. Boulanger qui vient précisément, nous annonçant-il gravement, de terminer sa dernière séance de pose pour son vingtième portrait à l'huile. M. Carnot obéira.

Mardi, à la tribune, l'amiral Krantz disait « qu'il ne fallait mettre dans le service public ni amour-propre personnel ni amour-propre de parti, et qu'on devait s'inspirer des bonnes choses faites par les prédécesseurs, dût-on remonter à Colbert ». Bonne parole, mais parole seulement.

Pendant que l'amiral Krantz parlait, M. Carnot agissait suivant la règle républicaine : Préoccupations d'intérêts ou de haines de parti d'abord. Service public ensuite... ou jamais !

Assurément la discussion de nos crédits militaires et maritimes, l'étalage navrant qu'elle fait du misérable état dans lequel les gaspillages, les avidités ou les aventures de la République ont mis sur mer comme sur terre notre défense nationale, concordent mal avec les prodromes du cyclone européen. Et cependant ne vaut-il pas mieux encore envisager franchement ces plaies pour y apporter, si le temps le permet, quelques remèdes plutôt que d'imiter la politique de l'autruche et de nous croire en sûreté parce que nous ne verrons pas ?

Loin de nous assurément la pensée de douter un seul instant de la valeur, de l'in-

telligence, de l'abnégation de nos officiers et soldats. M. de Bismarck exalte bruyamment les siens. Pour n'être pas aussi tapageuse, notre confiance en les nôtres est au moins égale !

Malheureusement, qu'importe que nous ayons des officiers de mer et des matelots hors pair si nous n'avons pas de vaisseaux à mettre sous leurs pieds ? Si, malgré tant de millions engloutis, nous n'avons plus à leur confier que ces « cuirassés fatigués outre mesure par le Tonkin », insuffisants pour tenir tête même aux vaincus de Lissa, ces torpilleurs que les commissions de Brest et Toulon (lire le compte rendu officiel de mardi) refusaient comme défectueux et dont huit jours après elles prenaient livraison sur des ordres venus de Paris. Ordres genre Wilson vraisemblablement.

Qu'importe que le travail incessant de nos officiers de terre et la bonne volonté de leurs soldats aient amené de réels progrès dans chaque arme si la confusion subsiste dans la mobilisation et la direction de l'armée, ou pour parler plus justement si cette direction fait défaut, si par des préoccupations d'intérêts personnels, d'engouements ou de haines de parti, des officiers qui, comme le général de Miribel, le général de Galliffet — nous citons ces deux noms parce que ce sont ceux sur lesquels on appelle en ce moment les foudres dociles de M. Carnot — ont incessamment travaillé à la réorganisation, à la mobilisation de l'armée, sont tenus à l'écart ; si au moment même de la mobilisation la conduite supérieure des opérations est donnée à des hommes qui n'ont eu aucune participation dans ces longs travaux préparatoires de seize ans ou qui n'y ont participé pendant quelques mois que pour bouleverser et détruire !

Comme si tout ne s'enchaînait pas ; comme si la période des opérations n'était pas engagée de fait et de façon presque décisive par la mobilisation et l'organisation dont elle découle !

Ah ! c'est de la République surtout qu'on peut dire qu'elle n'a rien oublié et rien appris. Rien oublié de la prédominance de

ses haines et de ses convoitises personnelles sur l'intérêt public, rien appris en fait de patriotisme.

L'amiral Krantz a dit une belle parole, mais de ces paroles qu'emporte comme un fétu le moindre souffle républicain.

EDOUARD GRIMBLOT.

Il a été omis, dans le texte du discours de M. de Bismarck, un passage qu'il importe de rétablir.

Après que le chancelier eut dit pour expliquer les rassemblements de troupes russes sur les frontières austro-allemandes, que la Russie voulait peut-être simplement, par ce moyen, rendre ses exigences diplomatiques plus efficaces lorsque viendrait une nouvelle crise orientale, il a ajouté :

« Quand une crise orientale éclatera-t-elle ? Là-dessus nous n'avons aucune certitude. Nous en avons eu quatre en ce siècle : en 1809, 1828, 1854 et 1877, soit une environ tous les vingt-cinq ans. Pourquoi la prochaine viendrait-elle plutôt qu'en 1899 ? pourquoi pas un peu plus tard ? Moi, du moins, je voudrais admettre la vraisemblance qu'elle viendra plus tard. Mais d'autres événements européens peuvent se produire pendant les mêmes périodes. On peut s'attendre à des insurrections polonaises tous les dix-huit ou vingt ans ; c'est là aussi peut-être la raison pourquoi la Russie concentre des troupes en Pologne. De même, un changement peut survenir en France ; ordinairement, il s'en produit un dans une période de dix-huit à vingt ans. Personne ne peut contester qu'un changement dans le gouvernement de la France peut provoquer une crise faisant désirer à chaque puissance intéressée de pouvoir intervenir, d'abord seulement par une guerre diplomatique, mais avec une diplomatie derrière laquelle se trouve une armée forte et prête à marcher. Telle est l'intention de la Russie, comme je le suppose selon mon expérience et mon jugement diplomatique purement technique ; mais tout cela n'est pas une raison pour voir l'avenir plus noir que la situation ne l'exige. »

La Patrie fait cette observation :

« Jamais l'Europe n'a été plus près de la guerre que quand M. de Bismarck a protesté de son désir de maintenir la paix. Cette observation a été faite successivement en 1863, en 1866 et en 1870. Chacune des campagnes de l'armée prussienne avait été précédée d'un discours pacifique de M. de Bismarck. Les précédents nous autoriseraient donc à considérer le langage qu'a tenu lundi le chancelier au Reichstag allemand comme un symptôme de guerre.

» Heureusement, bien que M. de Bismarck tienne une place considérable en Europe, il n'est pas tout en Europe.

» En Europe, il y a des gouvernements qui veulent sincèrement maintenir la paix, et ils la maintiendront, nous l'espérons, malgré les intentions de M. de Bismarck. »

On lit dans la Gazette de Moscou :

« La confirmation officielle d'un fait connu ne constitue pas un événement. Quelle est la moralité à tirer du fait d'une alliance conclue contre la Russie pendant une période où la Russie basait sa politique sur la loi amicale de l'Allemagne ?

» Dorénavant, la confiance de la Russie envers de tels alliés est devenue impossible, et cette nation n'oubliera pas qu'elle a été déçue.

» La Gazette recommande pour éclaircir la situation et pour contrebalancer l'alliance centrale, la prompt conclusion d'une alliance entre la France, l'Angleterre et la Russie. »

La Tribuna, organe de M. Crispi, dit, à propos du discours du prince de Bismarck :

« La guerre ne se fera pas à brève échéance. Ceci paraît clair, parce que si l'Allemagne ne donne pas le signal de l'attaque, il est difficile qu'une autre puissance ait envie de le donner. Mais quand les événements seront mûrs, nous croyons qu'une guerre franco-allemande éclatera, plus tôt

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## Une Institutrice à Berlin

PAR M<sup>lle</sup> Marie MARÉCHAL

M. de Kastow s'était relevé brusquement sur ses coussins.

— Avoir manqué ce triomphe ! s'écria-t-il. Maudite blessure qui m'a privé d'une telle journée ! Mais avez-vous des détails, mon cher baron ?

— Aucun ; rien que le télégramme du roi à la reine, que j'ai copié sous la dictée de Schœmmering. Vous pouvez lire.

M<sup>me</sup> de Gastein s'empara de la dépêche et lut à haute voix, après avoir jeté un coup d'œil sur Giselle :

« Guillaume à Augusta ;

« Rendez grâce avec moi au Dieu des armées. L'empereur m'a remis son épée en personne. Toute l'armée française est prisonnière. Je vous enverrai demain de plus amples détails. »

— C'est la revanche d'Iéna, reprit le baron, en continuant à se frotter les mains de plus belle. Quelle page d'histoire !

Que devenait Giselle pendant ce temps ? Pâle, immobile, retenant son souffle, prête à se trou-

ver mal, il lui semblait que la terre s'entr'ouvrait sous ses pieds. Un nuage voilait ses yeux. Elle voulait regarder et elle ne voyait plus ; elle voulait écouter, les paroles n'arrivaient pas jusqu'à ses oreilles. Un seul mot restait distinct dans son esprit troublé : « L'armée est prisonnière ! Il n'y a plus d'armée ! » Hélas ! Raoul vit-il encore ?

— Demain, reprit le baron, qui tenait à ne rien laisser échapper, il y aura un service solennel d'actions de grâce. Vous irez sans doute auprès de la reine, chère comtesse, et je vous y rencontrerai.

— Bien certainement. Venez donc me prendre, de cette façon nous serons sûrs de ne pas nous manquer.

— Et nous, chère maman ? demanda Bettina au nom de ses sœurs.

— M<sup>lle</sup> Duparc vous conduira. Nous serons avertis de l'heure, et je vous serai prévenir. Maintenant nous voudrions un peu de musique pour finir la soirée. Jouez nous donc, enfants, votre polonaise de Weber à quatre mains, ou plutôt encore l'ouverture du Freyschütz, si admirablement arrangée par Lehmann. Votre cousin, je me le rappelle, a toujours été passionné pour Weber.

— Je joins mon humble prière à la demande de M<sup>me</sup> de Gastein, dit le petit baron, qui se leva tout d'une pièce, et s'empressa d'aller offrir

galamment la main à Bettina et Wilhelmine. Moi aussi, j'ai un faible très prononcé pour Weber, et en particulier pour le Freyschütz. Est-ce mon vieux métier de forestier qui me fait tant aimer le chantre des bois ? Je ne sais, mais quand j'entends le Freyschütz, je me sens transporté dans ces forêts mystérieuses et profondes qui couvraient encore notre Allemagne au moyen âge ; je crois assister à ces incantations diaboliques, à ces évocations de l'esprit du mal auxquelles se livraient nos bons aïeux. Gare à nous ! Voici d'étranges accords, des gammes d'une tonalité bizarre qui semblent présager quelque apparition fantastique. Puis, tout à coup, du fond de ces ténèbres, une mélodie aérée, radieuse, triomphante, qui nous emporte d'un coup d'aile ! Au milieu de la senteur des bois, parmi les souffles enivrants qui passent dans les sapins, des voix mystérieuses vous appellent. Ce sont les esprits de l'air...

— Bravo ! baron, dit la comtesse, qui jugea prudent d'interrompre ce long monologue. Vous êtes en musique, comme en toutes choses, un critique aussi élégant que judicieux. J'espère que mes filles, animées par votre enthousiasme, vont nous faire entendre quelque chose digne de vous et de l'immortel Weber.

Bettina était debout depuis un instant, et parlait tout bas à sa sœur et à Giselle, qui n'avait pas

l'air de l'entendre.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda M<sup>me</sup> de Gastein d'un ton mécontent. Il n'entre pas dans votre coutume de vous faire prier. Est-ce une mode parisienne ? Le moment serait mal choisi. Made-moiselle Duparc, veuillez, je vous prie, à nous organiser le concert.

— M<sup>lle</sup> Bettina me dit qu'elle n'est pas assez sûre de sa partie de haute, qui est très difficile, répondit Giselle d'une voix si faible, qu'on l'entendait à peine.

— Eh ! bien, nous nous passerons de M<sup>lle</sup> Bettina, continua la comtesse d'un air de gaieté cruelle, et nous ne perdrons rien à entendre à sa place M<sup>lle</sup> Duparc.

Giselle regarda M<sup>me</sup> de Gastein d'un air boulevé ; l'idée ne lui vint pas qu'on pût lui demander de la musique ce soir-là. Mais la comtesse l'entendait bien ainsi. Jamais aucune mélodie ne lui semblera plus douce que celle qui va s'associer au désastre de Sedan, et à la blessure profonde que vient de recevoir la France. Cette nuit de femme était faite ainsi ; elle sentait plus vivement la haine que la tendresse, et les plaisirs de la vengeance, ces plaisirs des dieux, lui paraissaient autant d'ineffables jouissances. Echantée de son inspiration cruelle, elle lança à la jeune fille un de ces regards impératifs qui commandaient l'obéissance absolue.



même et plus facilement qu'une guerre entre l'Autriche et la Russie. »

## DIEU ET LE 3 0/0

M. de Bismarck craint Dieu et méprise la presse.

Cette crainte et ce mépris lui ont fourni, la première, le plus beau mouvement oratoire de son admirable discours; le second, quelques phrases humoristiques accueillies par une longue hilarité, car ce puissant discours possède l'art de faire passer dans les veines de ses auditeurs tantôt les frissons de l'enthousiasme, tantôt les chatouillements de la gaieté.

Nous ne lui reprochons pas ce mépris de la presse, ce dédain de l'encre d'imprimerie qui témoigne pourtant d'une certaine ingratitude, car tout le monde sait que M. de Bismarck est le plus journaliste des hommes d'Etat.

En pleine guerre de France, alors qu'il habitait Versailles, lorsqu'il se levait fort tard, chaque matin, son premier soin et sa première besogne étaient de dicter à ses secrétaires, et en particulier à son historien Busch, la maquette d'articles pour les grands journaux de l'Europe.

Lors donc qu'il déclare que chaque article n'exprime que l'opinion du seul monsieur qui l'a écrit, il est dans le vrai; mais il devrait ajouter que, lorsque ce monsieur est un homme aussi considérable que le prince de Bismarck, l'article n'est pas sans valeur. Et il pourrait ajouter aussi que, lorsque l'article — cela arrive quelquefois — n'est que le résumé d'une fraction notable de l'opinion publique inspirant son rédacteur, il n'est point tout-à-fait à dédaigner.

D'après lui, la presse française ne vaut pas grand-chose, mais la presse russe vaut encore moins. C'est consolant.

Par contre, nous le louerons sans réserve de sa crainte de Dieu.

Quelle grandeur, quelle ampleur, ce seul mot de Dieu donne au langage d'une créature humaine! Et combien il est admirable de le voir employé par l'homme même qui a déclaré que la force primait le droit, et qui, au sein de la vieillesse, de la puissance et de la gloire, est obligé de confesser que la force vient de Dieu! Or, qu'est-ce que Dieu, sinon le Droit?

Donc la force ne prime pas le droit, puisque Dieu, incarnation du droit, est la seule source de la force.

Et quels regrets amers, quel retour lamentable sur nous-mêmes quand nous nous voyons forcés de confesser qu'un gouvernement antinational n'a pas craint de biffer de notre existence nationale, Dieu, source à la fois du droit et de la force!

Bismarck monte à la tribune, il parle de Dieu, et l'âme de l'Allemagne tressaille jusque dans ses dernières fibres.

Qu'invoquerait, je vous le demande, un ministre français en d'aussi solennelles circonstances? Le 3 0/0 tout simplement, n'est-ce pas? Et l'âme de la France ne tressaillerait pas.

Giselle connaissait leur pouvoir de longue date. Elle se dirigea donc vers le piano. Vaincue d'avance, il lui semblait plus digne de déposer les armes avant d'entamer le combat.

— Vraiment, chère comtesse, dit le baron en se penchant à l'oreille de Mme de Gestein, vous accomplissez des prodiges, et vous parviendriez à faire chanter les rossignols en cage. L'ouverture du *Freysschutz*, jouée à Berlin par une Française, le soir même de Sedan, c'est une idée victorieuse comme il n'en vient qu'à vous. Je croyais que vous rencontreriez plus de résistance.

— Il s'agit de vouloir, répondit la comtesse; là est tout le secret de mon autorité. J'ai voulu, et tout ce que je veux, je le peux.

Le baron lui baisa galamment la main, puis, regardant Bellina et M. de Kastow, il lança un regard d'intelligence à la comtesse:

— Peut-être? murmura-t-il si bas qu'elle seule put l'entendre.

(A suivre.)

## VILLA PLAISANCE

Dimanche 12 Février,

### GRAND DIVERTISSEMENT

Le soir, Grand Bal civil.

Le monde entier reconnaît qu'il n'y a pas d'armée sans Dieu.

La France seule essaie de faire une armée sans Dieu.

Et si elle réussissait, cela prouverait que le monde entier se trompe, et que Dieu n'existe pas.

N'est-ce pas là une idée épouvantable, et que le patriotisme se refuse à envisager et à creuser?

En attendant, faisons notre devoir, imitons l'Allemagne, bouchons les fissures faites à notre puissance militaire par nos propres fautes.

A ce point de vue, on ne saurait assez louer l'initiative prise, mardi, par les députés de la droite, appelant l'attention de la Chambre sur le triste état où l'expédition du Tonkin a réduit notre marine militaire, et aussi leur condescendance envers les républicains qui sont venus leur demander de ne pas dire tout ce qu'ils savent, et de modérer leur indignation pour ne pas transformer une question de défense nationale en une question de rivalité politique.

La droite a fait, une fois de plus, œuvre de patriotisme et de vigilance.

Elle combat infatigablement pour qu'on remette dans nos institutions ce grand moteur qui s'appelle Dieu. Mais, malgré les échecs qu'elle subit, dans cette entreprise nationale, elle essaie, sans se lasser, de réparer partiellement l'édifice dont la reconstruction fondamentale ne lui est pas permise.

Elle met des étais à cette maison en ruine, dont les habitants égarés ne veulent pas encore la reconstruction totale.

Elle ne fait que son devoir. Mais elle le fait en conscience. (Gaulois.)

## TRÉSOR DE GUERRE

Des 300 millions que vient de se faire accorder M. de Bismarck, une partie importante doit aller grossir le *Trésor de guerre*. On désigne sous ce nom un fonds spécial constitué en 1870 et qui s'élevait en principe à cent cinquante millions de monnaie d'or allemande prélevés sur l'indemnité de guerre payé par la France. Le Trésor est déposé à Spandau sous la garde d'un personnel spécial. Il attend aujourd'hui plus de cinq cent millions de francs et va être porté à six cent cinquante.

Nous ne possédons en France rien de semblable. On peut défendre ou attaquer l'institution d'un trésor de guerre et il n'est pas douteux notamment qu'au point de vue économique, ce soit là une mesure critiquable, mais au point de vue purement militaire, il y a dans l'existence d'un trésor de guerre une garantie précieuse.

Il est naturel qu'en France on se préoccupe de cette question; on ne réclame pas la constitution d'un trésor de guerre, mais on se demande où, le cas échéant, on pourrait trouver les ressources nécessaires. La plupart comptent qu'un emprunt réussirait, parce que le patriotisme suffirait à lui seul pour faire délier les cordons des bourses les plus rebelles. Ce serait sans doute, dans l'état actuel de nos finances, une bien lourde charge, et les conséquences, pour nos budgets futurs, de l'émission d'un nouvel emprunt seraient évidemment fort périlleuses. Mais enfin, le procédé n'a en soi rien d'incorrect et sa légitimité se peut fort bien défendre.

Malheureusement quelques esprits un peu hardis vont beaucoup plus loin, et avant-hier un journal républicain fort répandu et qui ne compte pas parmi les violents, ne craignait pas d'écrire:

« En France, le numéraire ne manque pas; le crédit est très large, et en quelques heures le gouvernement peut trouver les sommes qui lui sont nécessaires: d'ailleurs, au besoin, l'encaisse métallique de la Banque de France qui s'élève à plus de deux milliards lui permettrait de se passer du concours des particuliers. »

Nous voulons croire que dans la pensée du rédacteur du *Petit Journal* qui a écrit cette phrase, il s'agit uniquement d'un emprunt à contracter à la Banque de France, mais on pourrait s'y tromper lorsqu'on voit s'engager dans le monde parlementaire une campagne à propos du renouvellement du privilège de la Banque de France et que certains parlent volontiers de déchéance de ce grand établissement financier.

Ces mots prennent un aspect différent suivant ceux qui les prononcent. Lorsque les républicains parlent d'emprunt à la Ban-

que de France, on est toujours tenté de se demander quel est exactement le fond de leur pensée. ERNEST BAUDOIN.

Paris, qui a eu l'an dernier la visite de l'empereur du Brésil et du roi de Grèce, aura des hôtes non moins illustres dans les premiers mois de cette année.

Le roi de Portugal doit, en effet, y arriver dans quelques semaines, peu de jours après le départ de la reine de Suède.

Dom Luiz a été assez sérieusement indisposé ces temps derniers, et, sur les conseils de ses médecins, va entreprendre un voyage dans le nord de l'Europe, se promettant de faire un long arrêt à Paris.

La régence du royaume sera confiée au duc de Bragança, gendre de Monsieur le Comte de Paris.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'Empereur et l'Impératrice ont reçu avant-hier le chancelier et l'ont chaleureusement félicité de son succès.

Le grand-duc de Saxe-Weimar et M. Crispien ont télégraphié au prince de Bismarck.

La grande-duchesse Alexandrine de Saxe-Weimar, sœur de l'Empereur, est gravement malade.

— On a beaucoup ri au Parlement allemand de la phrase où M. de Bismarck comparait les Allemands à des carpes et les Français à des brochets.

Le chancelier a voulu faire allusion à un vieux proverbe allemand: *Der Hecht ist im Karpfenteich*, qu'on pourrait traduire par « le loup est dans la bergerie ».

RUSSIE. — Les commandants de corps d'armée russe et les gouverneurs de province ont été appelés à Saint-Petersbourg par dépêche.

On dit que c'est pour étudier un nouveau projet d'organisation de recrutement en cas de guerre.

AUTRICHE. — Le prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne, est resté hier pendant deux heures chez l'ambassadeur de Russie. On croit que le prince de Bismarck fait tous ses efforts pour obtenir une solution de l'incident bulgare conforme aux désirs de la Russie.

— Un bal très brillant a eu lieu mardi soir à l'ambassade de France à Vienne. Le Prince impérial et la Princesse sa femme étaient présents.

On a beaucoup remarqué l'entretien du Prince impérial avec M. Decrais, entretien qui a duré près d'une heure.

Plusieurs archiducs, entre autres les archiducs Louis-Victor, Charles-Louis, Léopold-Salvator, Albrecht et Guillaume, le prince Gustave de Saxe-Weimar, le prince et la princesse Philippe de Cobourg et Albert, ainsi qu'un grand nombre de personnages de la Cour et de l'aristocratie, assistaient à cette soirée.

Ce bal a eu le caractère d'une manifestation sympathique à la France.

Les ministres, les hauts fonctionnaires et le corps diplomatique étaient au grand complet.

## LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE

Berlin, 8 février. — La *Gazette de la Croix* et la *Post* parlent de nouvelles peu rassurantes reçues de San-Remo, concernant la santé du Prince impérial, et d'après lesquelles l'opération de la trachéotomie pourrait devenir nécessaire plutôt qu'on ne s'y attendait.

On mande de Berlin au *Journal des Débats*:

« Les nouvelles que l'on reçoit du Kronprinz sont alarmantes. »

« Ni l'Empereur ni l'Impératrice n'assisteront demain au grand bal donné à l'Opéra, dont leur présence les autres années était le principal attrait. »

Les médecins auraient résolu de pratiquer immédiatement la trachéotomie, car tout délai menacerait d'amener la suffocation.

## NOUVELLES MILITAIRES

La suppression totale des quatrièmes bataillons dans les 444 régiments subdivisionnaires sera un fait accompli d'ici quelques jours. Cinq régiments avaient encore leur 4<sup>e</sup> bataillon en Algérie. Ceux-ci rentreront tous en France dans le courant de février.

Mais les officiers, sous-officiers et caporaux seront seuls rapatriés; les hommes de troupes ont été versés dans les régiments de zouaves.

C'est le dernier acte de la mise en application de la loi du 25 juillet 1887, de cette loi qui fut votée avec tant de légèreté et d'inconscience qu'au Ministère même on ne s'occupe plus que d'une chose: des moyens de la tourner et de l'é luder.

## Exposition de 1889

### SECTION MILITAIRE

On sait que la section militaire de l'Exposition de 1889 sera installée, avec deux autres sections, sur l'esplanade des Invalides.

Cette exposition sera des plus pittoresques; en dehors de l'histoire du costume, l'histoire de chaque régiment.

Chaque régiment enverra un tableau de deux mètres carrés environ contenant le résumé de l'histoire du régiment, ses origines et transformations successives, et, sur ses côtés, huit petits carrés réservés aux dessins et aquarelles représentant les uniformes du régiment à différentes époques, ses drapeaux, les principales scènes de son histoire.

Une vitrine disposée au-dessous du tableau contiendra en outre l'histoire complète (imprimé ou manuscrit) du régiment, les notes particulières relatives à des campagnes faites par des officiers ayant appartenu au régiment, des tableaux, des portraits, des armes d'honneur, des autographes, etc.

Au-dessus de ce tableau, historique pour tous les régiments, on disposera les différentes armes du corps et des tableaux de grande dimension représentant les différents faits d'armes du régiment.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### COMITÉ CONSERVATEUR

En vue de l'élection législative, un bureau électoral est installé à Saumur, rue de la Comédie, 23, au 1<sup>er</sup>.

Il est ouvert de 9 heures à 11 heures du matin et de 4 heures à 6 heures du soir.

### Le sacre de M<sup>r</sup> Luçon

A CHOLET.

Une foule énorme était venue de Maine-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Loire-Inférieure dans la ville de Cholet pour assister au sacre de M<sup>r</sup> Luçon.

Les populations de ces contrées, chez qui la foi se transmet d'une génération à l'autre, vigoureuse comme le sang, désiraient vivement suivre dans ses détails cette solennité inconnue du plus grand nombre.

Aussi, dès huit heures du matin, quatre ou cinq mille personnes remplissaient l'église Notre-Dame. Ce superbe monument, un des plus remarquables, sinon le plus bel édifice religieux de l'Anjou, rehaussait avant-hier l'éclat de sa jeunesse par la richesse de décorations disposées avec un art et un goût exquis. Au dehors, une multitude au moins égale au nombre des privilégiés attendait le défilé de la procession.

Il était environ huit heures et demie quand les accords majestueux de l'orgue annoncèrent l'entrée des prélats. C'étaient M<sup>r</sup> Freppel, évêque consécrateur, les évêques d'Evreux et de Nantes, M<sup>r</sup> Grolleau et Lecog, assistants de l'Élu, M<sup>r</sup> Bellot des Minières, évêque de Poitiers, les RR. PP. Abbés de Bellefontaine, de Dombes (Ain), de Solesmes (Sarthe) et de Ligugé (Vienne). A leur suite marchaient un groupe de chanoines et de laïques.

Citons, parmi ces derniers, MM. le comte de Maillé, député, Baron, Torpault, conseillers d'arrondissement, Cesbron-Lavau, Pellau mail, etc., qui ont pris place à côté du colonel du 77<sup>e</sup> de ligne et de plusieurs







**FAILLITE TROUVÉ.**

Les créanciers de la faillite du sieur Trouvé, marchand sabotier à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 21 février 1888, à 9 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite, devant M. le juge-commissaire. Dans le cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite ou au greffe du Tribunal leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre, des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

(38) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

De trois exploits du ministère de MARCOMBRE, huissier à Saumur, GIRAUD, huissier à Angers, et JOUANNEAU, huissier à Tours, en date des deux et trois février mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistrés,

Il appert :

Qu'à la requête de M<sup>me</sup> Marie-Louise Rimbault, épouse assistée et autorisée de M. Raymond Estieu, conducteur de tramways, avec lequel elle demeure à Fontenay-aux-Roses, rue des Jardins, près Paris, et de ceint-ci pour la validité,

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M. V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12 ; Notification a été faite à :

1<sup>er</sup>. A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ;

2<sup>es</sup>. A M<sup>me</sup> Marie Besson, épouse assistée et autorisée du sieur Jules-Marie-François Godefroy, et audit sieur Godefroy, sus-nommé, sellier, demeurant ensemble à Angers, impasse Fournier, n° 7 ;

3<sup>es</sup>. A M<sup>me</sup> Marie-Eugénie Plazollet, épouse du sieur Alfred-Alexandre Godefroy, et au sieur Godefroy, sus-nommé, horloger-bijoutier, demeurant ensemble à Angers, rue de l'Orfèvrerie, n° 1, ci-devant et actuellement place du Ralliement, n° 4 ;

4<sup>es</sup>. A M. Denoy, demeurant à Tours, rue Boisdennier, n° 72, au nom et comme subrogé-tuteur de M<sup>me</sup> Arsène Rimbault, interdite, détenue à l'hospice de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger l'immeuble ci-après des hypothèques légales dont il pourrait être grevé, M. V. LE RAY, avoué des acquéreurs, a déposé au greffe la copie collationnée et enregistrée et l'extrait d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M. GAUTIER et son collègue, notaires à Saumur, le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit, contenant adjudication au profit de M<sup>me</sup> Marie-Louise Rimbault, épouse assistée et autorisée de M. Raymond Estieu, conducteur de tramways, avec lequel elle demeure à Fontenay-aux-Roses, rue des Jardins, près Paris.

D'une maison, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, comprenant un pavillon sur la route, jardin, maison d'habitation, salon, salle à manger, cuisine, vestibule, escalier ; premier étage composé de trois chambres à coucher, un cabinet, grelier et mansarde au-dessus, cave

voûtée sous la maison, petite cour derrière, bûcher, lieux d'aisances, atelier de travail avec buanderie et cour donnant sur l'ancienne route de Doué, moyennant, outre les charges, un prix principal de huit mille trois cents francs.

Ladite maison dépendant de la succession de M. Etienne Rimbault père, indivise entre la dame Estieu-Rimbault requérante, et M<sup>me</sup> Arsène Rimbault, sa sœur, aujourd'hui interdite, internée à l'hospice des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Avec déclaration à M. le procureur de la République, que les propriétaires dudit immeuble, antérieurement à la dame requérante et sa sœur sus-nommées, étaient :

1<sup>er</sup> M. Etienne Rimbault et M<sup>me</sup> Augustine-Madeleine Trémont, son épouse, ayant demeuré à Bagnaux ;

2<sup>es</sup> MM. Jules-Marie et Alfred-Alexandre Godefroy, demeurant à Angers, par représentation de leur mère M<sup>me</sup> Rimbault-Trémont ;

3<sup>e</sup> M. Jean-Aimé Vaintras et M<sup>me</sup> Henriette-Aimée Luard, son épouse, ayant demeuré à Bagnaux ;

4<sup>e</sup> M. Alexandre Renault et M<sup>me</sup> Eugénie Bardet, son épouse, ayant demeuré à Bagnaux ;

Et 5<sup>e</sup> M. François-Dominique Camin, maréchal, expert, et dame Louise Rimbault, son épouse, ayant demeuré à Bagnaux.

Avec déclaration encore à M. le procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus des acquéreurs, ils feroient la présente publication conformément à la loi.

Avec sommation enfin à M. le procureur de la République d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles pour cause d'hypothèques légales dans le délai de deux mois, après quoi il n'y sera plus reçu.

L'avoué des adjudicataires,  
V. LE RAY.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1889,

**MAISON**

Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 20,

Occupée par M. Closier, pharmacien.

S'adresser, pour visiter, à M. CLOSIER, et, pour traiter, à M. GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire. (78)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1888,

**UNE PETITE MAISON**

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

**CAVE A LOUER**

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

DE SUITE

**Café Guillemet**

Situé rue de la Fidélité, à Saumur.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. BRAC, notaire, ou à M. LANGLOIS, expert, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur. (76)

**A VENDRE**

UNE

**MAISON BOURGEOISE**

Située au Pont-Fouchard,

Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise, caves voûtées, jardin bien planté, avec bassin.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28. (48)

**A VENDRE**

A Saumur,

**COFFRE-FORT**

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Une belle JUMENT normande, 11 ans, baie-brune, garantie de tous vices.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

JUMENT âgée de 4 ans, s'attendant et se montant facilement. Robe noire.

S'adresser à M. REVEAU, château de Pécé.

UN beau lit de milieu, en chêne sculpté, avec son sommier, le tout presque neuf, 220 francs.

S'adresser au bureau du journal.

**Offres et Demandes**

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé. S'adresser au bureau du journal.

**REPRÉSENTANTS**

demandés dans toutes les VILLES ou VILLAGES de France, pour la vente des Vins et Huiles, aux appointements fixes de 2 à 300 fr. par mois, ou à la commission (Bonne remise). Ecrire à JOURDAN et GRÜVEL, propriétaires à Aubais (Gard), qui livrent une pièce bon vin de table garanti naturel à 80 fr. les 210 litres et de l'huile d'olive surfine à 180 fr. les 100 kilog. par bonbonne de 20 kilog. Le tout logé rendu franco de port et de droits. (83)

M<sup>me</sup> VERON, bien connue à Saumur par ses travaux à l'aiguille en tous genres, donnera, chez elle et à domicile, des leçons de français et de travail aux enfants et à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Rue d'Orléans, n° 1.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme cuisinière. Bons certificats. S'adresser, 91, rue d'Orléans. (70)

**UN GRAND SUCCÈS**

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualité, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements, utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; LES AVENTURES PRODIGIEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet ; NELLA, par Martial-Moulin ; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1<sup>er</sup> Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, soigneusement reliée en toile rouge, avec lettres dorées, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

**LE COLLÈGE DE SAUMUR**

PRÉPARE AUX

**ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS**

ET A L'EMPLOI

**D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte**

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

**Couronnes Funéraires en tous Genres**

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

**COCHET-CHAILLOUX**

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Marquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

10 0/0 de remise sur tous les articles.

**DENTS**  
**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

**CACAO VAN HOUTEN**

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

**Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (367)

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	81 45	81 37	Est	790	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518 50	518
3 % amortissable	85 68	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1252 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532	532	Est	389 50	388
3 % (nouveau)	—	81 75	Midi	1152 50	1153 75	— 1865, 4 %	521 25	522 50	Midi	397	397
4 1/2 % (nouveau)	166 50	166 50	Nord	1517 50	1520	— 1869, 3 %	407	403	Nord	406	406
Obligations du Trésor	511	514	Orléans	1345	1327 50	— 1871, 3 %	398	397 50	Orléans	402	402 75
Banque de France	3790	3735	Ouest	852 50	900	— 1875, 4 %	523	523	Ouest	397	398
Société Générale	450	451 95	Compagnie parisienne du Gaz	1293 75	1395	— 1876, 4 %	523	521	Paris-Lyon-Méditerranée	394 50	399
Comptoir d'escompte	1037 50	1040	Canal de Suez	2097 50	2092 50	Bons de liquid. Ville de Paris	529	529	Paris-Bourbonnais	397 50	396 50
Crédit Lyonnais	575	568 75	C. gén. Transatlantique	520	518 75	Obligations communales 1879	484	482	Canal de Suez	597 50	596 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1372 50	1370	Russe 5 0/0 1870	96	95	Obligat. foncières 1879 3 %	486	487	Panama 6 0/0	330	335
Crédit mobilier	300	285				Obligat. foncières 1 83 3 %	384	383			
Canal Inter.-Panama	287 50	285									